

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1940)

Heft: 957

Artikel: To our new minister : (Monsieur Walter Thurnheer)

Autor: Gallus

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-689363>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

"The German Embassy in Carlton House Terrace has a new master. Count Moretti works there now, with a staff of seventeen.

But he works only in the basement, which opens on the gardens facing the Mall. The remainder of the Embassy has been emptied of its furniture and pictures.

Count Moretti is a former Swiss diplomat and as a neutral he represents German interests in England now. His work is concerned principally with the repatriation of interned civilians, and the welfare of prisoners.

He is responsible, too, for passing formal communications between the enemy Governments. A representative of the American Embassy in Berlin acts for this country.

The Count is descended from an Italian family which settled in Switzerland centuries ago. Both he and his wife combine fluent French, English, and German, with an extensive knowledge of the histories and literatures of the three countries. They live near the Embassy, at 19, Carlton House Terrace."

TO OUR NEW MINISTER, (Monsieur Walter Thurnheer).

We bid you welcome, Sir, with heart and hand
Within the CITY SWISS CLUB'S loyal fold,
Its chair of honour now is yours, to hold
During your mission in this friendly land.

Last week has proved, and you will understand,
The Colony's one desire, to uphold
Ties of affection for the man, whose mould
So truly represents just where we stand.

The months, the years, that lie ahead of you
— A testing time for diplomatic skill —
Are sure to call on all you have to give;

But work and duty are for what we live
And, if it helps you — as we trust it will —
Know: we are at your side, faithful and true.

GALLUS.

THE HELVETIA CLUB

1, GERRARD PLACE, LONDON, W.1. GERrard 4674.
(Owned by Swiss for the Benefit of Swiss)

Announce

THE OLD FRIENDS DINNER & DANCE

will be held in the club-house on
THURSDAY, 28th MARCH, 1940.

Reception 8.30 p.m. — Dancing until 2.0 a.m.

Admission by ticket only, price 5s. 6d. each.
Please book early — numbers limited.

LE ROLE DES PARTIS POLITIQUES EN SUISSE.

Le rôle des partis politiques est devenu toujours plus important, dans notre vie civique.

En soi, les partis sont de simples associations de citoyens professant les mêmes opinions sur les affaires de l'Etat. Comme tels, ils n'ont pas un pouvoir légal, et leurs décisions ne lient que ceux qui veulent bien les accepter. Pratiquement, et selon une évolution du reste normale, bien qu'elle produise parfois des effets déconcertants, les partis sont devenus de véritables institutions, officiellement reconnues. La représentation proportionnelle y a contribué dans une large mesure. Elle accorde en somme aux dirigeants des partis, non seulement le privilège de désigner les candidats qui figureront sur la liste — ce qui ne saurait guère être évité — mais encore elle leur permet de remanier les résultats du scrutin, en provoquant des désistements, ou même, lorsqu'il n'y a plus de suppléants, de repourvoir un siège, sans consulter les électeurs; ce qui nous a toujours paru excessif et peu démocratique.

Aux Chambres fédérales, les groupes exercent une influence considérable sur le cours des travaux, la formation du bureau et des commissions. La conférence des présidents est devenue un des principaux rouages du Conseil national. Il y a là, sans doute, un utile élément de simplification: lorsque les délégués autorisés des divers groupes se sont mis d'accord sur certains points, par exemple sur la méthode à suivre dans un débat, sur la date à laquelle il convient de traiter tel objet, on gagne du temps, on risque moins de discuter à perte de vue sur des questions de simple procédure.

La faculté qu'a le président de clore le débat lorsqu'un orateur de chaque groupe s'est exprimé, est également une coutume salutaire.

Les avantages sont compensés, en quelque mesure, par des inconvénients. L'existence des groupes fait parfois oublier un peu celle des personnalités. Le facteur arithmétique prend le pas sur la valeur individuelle. Tel député n'aura aucune chance de siéger jamais dans telle commission peu nombreuse, simplement parce qu'il appartient à un petit groupe. Il n'est pas facile d'y remédier. Et nous savons, par l'enquête que fit naguère M. Henry Vallotton, dans plusieurs pays étrangers que certains Parlements vont beaucoup plus loin que le nôtre, dans cette voie: les groupes y sont véritablement les arbitres du jeu.

En Suisse, comme aucun parti ne peut à lui tout seul mener la barque, et que dans les groupes mêmes, il se produit des divergences de vues, selon les régions ethniques ou sous l'influence d'autres particularités, la position prise dans ces conventicules ne préjuge pas nécessairement le résultat final. Il arrive que, malgré l'accord apparent des "fractions" qui forment la majorité gouvernementale, l'assemblée se prononce dans un autre sens. Il peut se produire aussi que l'une des "fractions" doive modifier l'attitude qu'elle avait d'abord adoptée, si elle ne veut pas rompre le front commun. On peut faire à ce propos, durant une session, maintes remarques intéressantes.

Peu à peu, les grands partis politiques, et les groupes que constituent leurs députés à Berne, se montrent enclins à considérer certains problèmes nationaux comme étant de leur ressort exclusif. Ce ne sera pas le cas pour une loi sujette au référendum, par exemple; là, on daigne encore admettre que tout